

## Annexe 1 - Équipements sportifs métropolitains – Tarifs au 6 février 2023

### DIJON METROPOLE TARIFS SPORTS AU 06 FEVRIER 2023

en application de la délibération du conseil métropolitain du 2 février 2023

<b>STADE COLETTE BESSON et COMPLEXE SPORTIF DIJON METROPOLE</b>	<b>tarifs</b>
Associations situées sur le territoire de Dijon métropole	0,00 €
Etablissements d'enseignement primaire situés sur Dijon métropole pour leurs élèves	0,00 €
Collèges publics et privés - installations couvertes	10,19 €
Collèges publics et privés - installation de plein air	6,78 €
Lycées publics et privés - installations couvertes et de plein air	9,28 €
Gymnase et salle de sport (par heure) fluides inclus	32,00 €
Gymnase et salle de sport (par heure) hors fluide	22,50 €
Stade et terrain de sport (par heure) fluides inclus	16,00 €
Stade et terrain de sport (par heure) hors fluide	13,50 €

**Annexe 2 : Complexe Funéraire – Cimetière métropolitain – Tarifs des concessions**

au 6 février 2023

**TARIF CONCESSIONS CINERAIRES**

Monuments	Durée	2023
<b>Cases murales</b>	<b>15 ans</b>	<b>421 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>841 €</b>
	<b>50 ans</b>	<b>1402 €</b>
<b>Monuments de famille</b>	<b>15 ans</b>	<b>584 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>1169 €</b>
	<b>50 ans</b>	<b>1949 €</b>
<b>Mini-concessions enterrées ancienne génération / à personnaliser</b>	<b>15 ans</b>	<b>184 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>364 €</b>
	<b>50 ans</b>	<b>609 €</b>
<b>Mini-concessions enterrées nouvelle génération</b>	<b>15 ans</b>	<b>258 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>518 €</b>
	<b>50 ans</b>	<b>864 €</b>
<b>Monuments individuels</b>	<b>15 ans</b>	<b>733 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>1456 €</b>
	<b>50 ans</b>	<b>2428 €</b>

**TARIF CONCESSIONS CIMETIERE**

Monuments	Durée	2023
<b>Caveau 1 place, 2 m x 1 m</b>	6 ans	<b>401 €</b>
	15 ans	<b>1001 €</b>
	30 ans	<b>1548 €</b>
	50 ans	<b>2300 €</b>
<b>Caveau 1 place, 2,40 m x 1 m</b>	6 ans	<b>424 €</b>
	15 ans	<b>1060 €</b>
	30 ans	<b>1649 €</b>
	50 ans	<b>2465 €</b>
<b>Caveau 2 places, 2 m x 1 m</b>	6 ans	<b>465 €</b>
	15 ans	<b>1160 €</b>
	30 ans	<b>2102 €</b>
	50 ans	<b>3375 €</b>
<b>Caveau 2 places, 2.40 m x 1 m</b>	6 ans	<b>491 €</b>
	15 ans	<b>1232 €</b>
	30 ans	<b>2244 €</b>
	50 ans	<b>3616 €</b>
<b>Caveau 3 places, 2 m x 1 m</b>	6 ans	<b>578 €</b>
	15 ans	<b>1443 €</b>
	30 ans	<b>2770 €</b>
	50 ans	<b>4566 €</b>
<b>Caveau 4 places, 2 m x 2 m</b>	6 ans	<b>667 €</b>
	15 ans	<b>1664 €</b>
	30 ans	<b>3200 €</b>
	50 ans	<b>5270 €</b>
<b>Caveau 6 places, 2 m x 2 m</b>	6 ans	<b>1004 €</b>
	15 ans	<b>2500 €</b>
	30 ans	<b>4799 €</b>
	50 ans	<b>7906 €</b>
<b>Concession pleine terre 2 m x 1 m</b>	50ans	<b>2922 €</b>
<b>Caveau d'attente</b>		<b>2023</b>
droit d'entrée		<b>29 €</b>
droit journalier	pendant 90j	<b>2 €</b>
droit journalier	au-delà 90j	<b>34 €</b>

Vente de monuments d'occasion	2023
<b>Monument cinéraire</b>	<b>106 €</b>
<b>Dalle Comblanchien</b>	<b>42 €</b>
<b>Monument sépulture</b>	
Tarn	<b>127 €</b>
granit couleur	<b>159 €</b>
granit labrador ou noir	<b>212 €</b>

### Annexe 3 : Droits à concession – Part CCAS

#### CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN DIJON MIRANDE

##### Droit à concession PART CCAS 2023

<b>Concessions cinéraires</b>	<b>Part CCAS</b>
Durée 15 ans	19,17 €
Durée 30 ans	38,08 €
Durée 50 ans	63,89 €
<b>Concessions Cimetière</b>	<b>Part CCAS</b>
Caveau 2m x 1m durée 6 ans	18,37 €
Caveau 2m x 1m durée 15 ans	45,92 €
Caveau 2m x 1m durée 30 ans	91,89 €
Caveau 2m x 1m durée 50 ans	159,76 €
Caveau 2,40m x 1m durée 6 ans	22,06 €
Caveau 2,40m x 1m durée 15 ans	55,12 €
Caveau 2,40m x 1m durée 30 ans	110,25 €
Caveau 2,40m x 1m durée 50 ans	191,72 €
Caveau 2m x 2m durée 6 ans	36,73 €
Caveau 2m x 2m durée 15 ans	91,85 €
Caveau 2m x 2m durée 30 ans	183,77 €
Caveau 2m x 2m durée 50 ans	319,52 €
Concession pleine terre 2m x 1m 50 ans	159,76 €

#### Annexe 4 : Collecte et traitements des déchets – Tarifs 2023

<b>1) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS (à compter du 1er avril 2023)</b>	
Tarif au litre	3,38 €
Tarif au litre (bacs de rotation)	0,06 €
<b>2) SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS (Pour 1 bac de 240 L)</b>	
Convention signée avant le 30 avril	53,00 €
Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai	44,00 €
Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin	38,00 €
Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet	33,00 €
Convention signée entre le 1er août et le 31 août	26,00 €
Convention signée entre le 1er septembre et le 31 octobre	20,00 €
<b>3) UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (à compter du 1er mars 2023)</b>	
Ordures Ménagères issues de collectivités extérieures à Dijon métropole, notamment en cas d'indisponibilité technique de leur centre de traitement	107,80
Déchets Industriels Banals (DIB)	145,60
Déchets Industriels Banals (DIB) - Broyés 0-300mm	110,60
Refus de tri de centre de tri	
Objets Encombrants incinérables - Broyés 0-300mm	110,60
Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très haut PCI)	229,70
Facturation mensuelle détaillée	17,00
<b><u>PENALITES POUR APPORTS NON CONFORMES AU REGLEMENT DE L'UVE :</u></b>	
Suite à contrôle inopiné du chargement (camion, benne,...) avant déchargement : refus du chargement	200,00 €
Suite à contrôle inopiné avec demande de déchargement sur quais - Chargement non-conforme au règlement d'accès mais reprise du chargement dans les 4 heures	400,00 €
Chargement non-conforme au règlement d'accès NON repris dans les 4 heures	1 400€/2 400 €
Suite à constat de non-conformité après déchargement en fosse : - Reprise dans les 4 h par les moyens techniques et humains du contrevenant	600,00 €
Suite à constat de non-conformité après déchargement en fosse : A défaut de reprise dans les 4 h et si possibilité technique de rechargement du véhicule par l' UVE	1 600,00 €
A défaut de reprise dans les 4 h et si impossibilité technique de rechargement du véhicule par l' UVE	2 600,00 €
Détritus laissés sur les quais au départ du chauffeur :	100,00 €
<b><u>Déclenchement du portique de détection radioactivité :</u></b>	
Isolément sur l'UVE du véhicule avec son chargement + forfait pour l'intervention d'un prestataire spécialisé extérieur : opérations de tri, d'isolement et de caractérisation de déchets suite à un déclenchement de portique de détection radiologique + édition d'un rapport	1 250,00 €
<b>4) DASRI (à compter du 1er mars 2023)</b>	
<b><u>a) Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs</u></b>	
Apports de moins de 40 tonnes par mois en GRV	380,00 €
Apports entre 40 tonnes par mois et moins de 260 tonnes par mois en GRV	310,00 €
Identification et pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations (TONNE)	17,00 €
<b><u>b) Forfait « bac contaminé radioactif » : (au GRV)</u></b>	467,00 €
<b><u>c) Forfait « non-conformité » : (au GRV)</u></b>	117,00 €

**Annexe 5 : Espaces public : Tarifs des prestations réalisées au profit de tiers au 6 février 2023**

## PRESTATIONS REALISEES AU PROFIT DE TIERS

### TARIFS 2023

#### BASES TARIFAIRES

#### AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	103,77 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3 T 5 avec chauffeur	47,65 €	L'heure
Tracto-pelle avec chauffeur	66,57 €	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	66,57 €	L'heure
Mini-pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	49,08 €	L'heure
Mini-pelle avec BRH avec chauffeur	69,89 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	108,28 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	108,28 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	90,56 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	47,65 €	L'heure
Compresseur sans personnel	22,33 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	76,93 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Mise à disposition d'une benne de 6 m<sup>3</sup> - l'unité **114,34 € la journée**
- Utilisation de lanternes électriques - l'unité **43,03 € la journée**
- Utilisation de barrières - l'unité **5,83 € la journée**

La journée est le temps minimum de facturation.

### **A- PREPARATION DE CHANTIER**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
1.03000	Traçage des réseaux	380,08 €	U
1.06010	Installation de chantier de moins d'1/2j	670,76 €	U
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m <sup>3</sup>	81,04 €	m <sup>3</sup>
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m <sup>3</sup>	66,81 €	m <sup>3</sup>

### **B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES**

#### **TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	5,80 €	m <sup>2</sup>
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	8,07 €	m <sup>2</sup>
3.12010	Terrassement en pleine masse en terrain de toute nature < 5m <sup>3</sup>	107,59 €	m <sup>3</sup>
3.12020	Terrassement en pleine masse en terrain de toute nature > 5m <sup>3</sup>	54,33 €	m <sup>3</sup>
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	723,62 €	1/2j

#### **TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur de 0,05 mètre	8,07 €	m <sup>2</sup>
3.07010	Décapage de terre végétale	28,06 €	m <sup>3</sup>

### **C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 7	2,27 €	m <sup>2</sup>
7.06010	Grave non traitée concassée 0/20	91,00 €	m <sup>3</sup>
7.07010	Grave non traitée concassée 0/31,5	97,23 €	m <sup>3</sup>
7.12000	Terre végétale	31,65 €	m <sup>3</sup>





## D- COUCHES DE SURFACE

### PREPARATION DE LA CHAUSSEE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	6,39 €	ml

### FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.10010	Bétons bitumineux 0/6	149,74 €	Tonne
8.10020	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	145,33 €	Tonne
8.11010	Enrobé beige	599,23 €	Tonne
8.10040	Grave bitume GB 0/14 ou 0/20 classe 2	121,12 €	Tonne
8.16000	Plus value mise en oeuvre mini finisseur	72,22 €	Tonne
8.15000	Plus value mise en oeuvre manuelle	91,95 €	Tonne

### FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D' IMPREGNATION

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	1,19 €	m <sup>2</sup>
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	3,28 €	m <sup>2</sup>
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	2,68 €	m <sup>2</sup>
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	0,37 €	m <sup>2</sup>

### FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	7,55 €	m <sup>2</sup>
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	8,49 €	m <sup>2</sup>

## E- BORDURES ET PAVES

### DEPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	74,64 €	U
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	12,47 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre-bordure en granit d'un tronçon	55,48 €	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	20,91 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	27,34 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	9,79 €	ml

### TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	25,45 €	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	15,16 €	ml

### POSE OU REPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
6.01070	Fourniture et pose de bordures basses béton	52,93 €	ml
6.01060	Fourniture et pose de bordures hautes béton	50,37 €	ml
6.02010	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	51,62 €	ml
6.02020	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	52,76 €	ml
6.02030	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	53,35 €	ml
6.02040	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	56,36 €	ml
6.02050	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	59,86 €	ml



6.02060	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	62,76 €	ml
6.02070	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	80,72 €	ml
6.02080	Fourniture et pose de bordures de type cap d'Agde à parement basalte	73,64 €	ml
6.03000	Pose de bordures granit	50,48 €	ml
6.01100	Fourniture et pose de bordures béton largeur <10cm	42,87 €	ml
6.05000	Plus-value pour pose de bordures hautes en basses	3,78 €	ml
6.06000	Plus-value pour pose de bordures courbes ou droites en courbes	10,24 €	ml
6.07000	Plus-value pour pose de contre-bordures	20,31 €	ml

### **CANIVEAUX**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.17000	Confection de caniveau coulé en place	51,23 €	ml
6.10010	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	53,20 €	ml
6.10020	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	63,97 €	ml
6.10030	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	64,19 €	ml

### **DEPOSE DE PAVES**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	17,14 €	m <sup>2</sup>

### **POSE OU REPOSE DE PAVES**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	67,08 €	ml
9.01020	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	160,85 €	m <sup>2</sup>
9.06000	Fourniture et mise en œuvre de joints pour dalles ou pavés	41,45 €	ml
9.04000	Repiquage des pavés	90,39 €	m <sup>2</sup>



9.02000	Pose de pavés autobloquants	195,60 €	m <sup>2</sup>
---------	-----------------------------	----------	----------------

## **DALLES**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	183,83 €	m <sup>2</sup>

## **F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

### **REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE TERRASSEMENTS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m <sup>3</sup>	107,59 €	m <sup>3</sup>
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m <sup>3</sup> et inférieure ou égal à 50 m <sup>3</sup>	54,33 €	m <sup>3</sup>
3.06000	Relevage d'asphalte	6,57 €	m <sup>2</sup>

## **BETONNAGE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09010	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m <sup>3</sup>	327,01 €	m <sup>3</sup>
9.09020	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m <sup>3</sup> et < 15m <sup>3</sup>	304,62 €	m <sup>3</sup>
9.09030	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m <sup>3</sup>	288,94 €	m <sup>3</sup>
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	503,09 €	m <sup>3</sup>

## **PAPIER**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	1,41 €	m <sup>2</sup>

## **ASPHALTE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.18010	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m <sup>2</sup>	49,49 €	m <sup>2</sup>
8.18020	Chape d'asphalte neuf de 2 cm	43,34 €	m <sup>2</sup>





	d'épaisseur > 50 m <sup>2</sup>		
8.18030	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m <sup>2</sup>	87,70 €	m <sup>2</sup>
8.18040	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m <sup>2</sup>	79,08 €	m <sup>2</sup>

#### **BETON DESACTIVE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12010	Béton désactivé <50m <sup>2</sup>	76,53 €	m <sup>2</sup>
9.12020	Béton désactivé >50m <sup>2</sup>	68,90 €	m <sup>2</sup>

#### **BETON BALAYE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13010	Béton balayé <50m <sup>2</sup>	36,26 €	m <sup>2</sup>
9.13020	Béton balayé >50m <sup>2</sup>	54,48 €	m <sup>2</sup>

#### **BETON BOUCHARDE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14010	Béton bouchardé <50m <sup>2</sup>	132,78 €	m <sup>2</sup>
9.14020	Béton bouchardé >50m <sup>2</sup>	127,80 €	m <sup>2</sup>

### **G- FINITIONS**

#### **TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.26010	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <10m <sup>2</sup>	36,05 €	m <sup>2</sup>
9.26020	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >10m <sup>2</sup>	18,77 €	m <sup>2</sup>
9.27000	Plus value pour sable porphyrique rouge	4,83 €	m <sup>2</sup>

#### **MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	100,43 €	U
4.04030	Mise à niveau d'une chambre type L O T	102,52 €	U
4.04040	Mise à niveau d'une chambre type	145,52 €	U

	L 1 T		
4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	183,52 €	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	305,42 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	397,85 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	206,43 €	U

#### **EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.05010	Evacuation d'eaux pluviales d'une longueur < 2ml	279,42 €	U
5.05020	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	88,93 €	ml
5.06000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	295,86 €	U

#### **H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.20000	Pontage de fissures	5,50 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	47,45 €	U
10.08000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	88,62 €	U
10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	46,79 €	U
10.18001	Fourniture et livraison de potelet fixe	213,89 €	U
10.19001	Fourniture et livraison de potelet amovible	428,34 €	U
10.18002	Fourniture et livraison de pièce fusible	65,32 €	U
10.11001	Fourniture et livraison d'arceaux vélos à visser	167,70 €	U



10.10001	Fourniture et livraison d'arceaux vélos à sceller	137,46 €	U
----------	---	----------	---

## I- SIGNALISATION

### Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	3,63 €	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	43,69 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	47,32 €	U
Textes pour flèches	32,35 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	1,10 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	22,77 €	U/J
Lampe d'éclairage	22,77 €	U/J

### Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	101,56 €	Par opération
11.01010	Peinture largeur < 15cm	1,74 €	ml
11.01020	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	2,95 €	ml
11.01030	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	11,36 €	m <sup>2</sup>
11.01040	Peinture - Dent de requin	13,28 €	U
11.01050	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	27,40 €	U
11.01060	Peinture - Lettre de 240 mm	5,21 €	U
11.01070	Peinture - Lettre > 240 mm	11,04 €	U
11.01080	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	16,08 €	U
11.01090	Peinture sur bordure d'îlot	3,87 €	ml
11.01100	Peinture - T pour place de parking	5,32 €	U
11.01110	Peinture - Réalisation d'un zébra bus	104,24 €	U
11.01120	Peinture - Réalisation d'une place de parking	2,33 €	ml
11.02010	Enduit largeur < 15cm	3,87 €	ml
11.02020	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	10,08 €	ml

11.02030	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	28,92 €	m <sup>2</sup>
11.02040	Enduit - Dent de requin	30,51 €	U
11.02050	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	51,17 €	U
11.02060	Enduit - Lettre de 240 mm	12,45 €	U
11.02070	Enduit - Lettre > 240 mm	40,12 €	U
11.02080	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	65,38 €	U
11.02100	Enduit - T pour place de parking	9,33 €	U
11.02110	Enduit - Réalisation d'un zébra bus	230,92 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'une place de parking	4,71 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur < 15cm	8,96 €	ml
11.03020	Bande thermocollée – largeur > 15cm	19,62 €	ml
11.03030	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	60,70 €	m <sup>2</sup>
11.03040	Bande thermocollée – Dent de requin	64,25 €	U
11.03050	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	128,23 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	19,62 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	43,13 €	U
11.03080	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	82,86 €	U
11.03130	Bande thermocollée podotactile	233,84 €	m <sup>2</sup>
11.03090	Bande thermocollée - T pour place de parking	16,62 €	U
11.03100	Bande thermocollée - Réalisation d'un zébra bus	229,11 €	U

#### **Enlèvement des affiches**

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	4,93 €	U
Frais de dossier	105,43 €	



### Accidents

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
12.06010	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	102,35 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	113,81 €	U
12.06040	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	122,05 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	74,08 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	162,29 €	U
12.10030	Fourniture et pose d'un panneau de police	174,68 €	U
13.01020	Fourniture et plantation d'un arbre	138,33 €	U

### Renseignements en signalisation et comptages

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Production de plan	69,11 €	U
Comptages	115,22 €	U

### Non restitution ou détérioration de matériel

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	120,05 €	U/J
Cônes K5a hauteur 500 mm	25,30 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	114,55 €	U/J

**PRESTATIONS D'URGENCE REALISEES AU PROFIT D'ENTREPRISES  
DONT CONCESSIONNAIRES**

**TARIFS 2023**

**BASES TARIFAIRES**

**AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	311,31 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3 T 5 avec chauffeur	142,95 €	L'heure
Tracto-pelle avec chauffeur	199,71 €	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	199,71 €	L'heure
Mini-pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	147,24 €	L'heure
Mini-pelle avec BRH avec chauffeur	209,67 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	324,84 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	324,84 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	271,68 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	142,95 €	L'heure
Compresseur sans personnel	66,99 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	230,79 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - Mise à disposition d'une benne de 6 m3 - l'unité | <b>343,02 € la journée</b> |
| - Utilisation de lanternes électriques - l'unité   | <b>129,09 € la journée</b> |
| - Utilisation de barrières - l'unité               | <b>17,49 € la journée</b>  |

La journée est le temps minimum de facturation.





### **A- PREPARATION DE CHANTIER**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
1.03000	Traçage des réseaux	1 140,24 €	U
1.06010	Installation de chantier de moins d'1/2j	2 012,28 €	U
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m <sup>3</sup>	243,12 €	m <sup>3</sup>
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m <sup>3</sup>	200,43 €	m <sup>3</sup>

### **B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES**

#### **TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	17,40 €	m <sup>2</sup>
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	24,21 €	m <sup>2</sup>
3.12010	Terrassement en pleine masse en terrain de toute nature < 5m <sup>3</sup>	322,77 €	m <sup>3</sup>
3.12020	Terrassement en pleine masse en terrain de toute nature > 5m <sup>3</sup>	162,99 €	m <sup>3</sup>
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	2 170,86 €	1/2j

#### **TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur de 0,05 mètre	24,21 €	m <sup>2</sup>
3.07010	Décapage de terre végétale	84,18 €	m <sup>3</sup>

### **C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 7	6,81 €	m <sup>2</sup>
7.06010	Grave non traitée concassée 0/20	273,00 €	m <sup>3</sup>
7.07010	Grave non traitée concassée 0/31,5	291,69 €	m <sup>3</sup>
7.12000	Terre végétale	94,95 €	m <sup>3</sup>



## **D- COUCHES DE SURFACE**

### **PREPARATION DE LA CHAUSSEE**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	19,17 €	ml

### **FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
8.10010	Bétons bitumineux 0/6	449,22 €	Tonne
8.10020	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	435,99 €	Tonne
8.11010	Enrobé beige	1 797,69 €	Tonne
8.10040	Grave bitume GB 0/14 ou 0/20 classe 2	363,36 €	Tonne
8.16000	Plus value mise en oeuvre mini finisseur	216,66 €	Tonne
8.15000	Plus value mise en œuvre manuelle	275,85 €	Tonne

### **FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D'IMPREGNATION**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	3,57 €	m <sup>2</sup>
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	9,84 €	m <sup>2</sup>
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	8,04 €	m <sup>2</sup>
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	1,11 €	m <sup>2</sup>

### **FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	22,65 €	m <sup>2</sup>
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	25,47 €	m <sup>2</sup>



## **E- BORDURES ET PAVES**

### **DEPOSE DE BORDURES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	223,92 €	U
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	37,41 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre-bordure en granit d'un tronçon	166,44 €	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	62,73 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	82,02 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	29,37 €	ml

### **TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	76,35 €	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	45,48 €	ml

### **POSE OU REPOSE DE BORDURES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
6.01070	Fourniture et pose de bordures basses béton	158,79 €	ml
6.01060	Fourniture et pose de bordures hautes béton	151,11 €	ml
6.02010	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	154,86 €	ml
6.02020	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	158,28 €	ml
6.02030	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	160,05 €	ml
6.02040	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	169,08 €	ml
6.02050	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	179,58 €	ml



6.02060	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	188,28 €	ml
6.02070	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	242,16 €	ml
6.02080	Fourniture et pose de bordures de type cap d'Agde à parement basalte	220,92 €	ml
6.03000	Pose de bordures granit	151,44 €	ml
6.01100	Fourniture et pose de bordures béton largeur <10cm	128,61 €	ml
6.05000	Plus-value pour pose de bordures hautes en basses	11,34 €	ml
6.06000	Plus-value pour pose de bordures courbes ou droites en courbes	30,72 €	ml
6.07000	Plus-value pour pose de contre-bordures	60,93 €	ml

### **CANIVEAUX**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
5.17000	Confection de caniveau coulé en place	153,69 €	ml
6.10010	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	159,60 €	ml
6.10020	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	191,91 €	ml
6.10030	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	192,57 €	ml

### **DEPOSE DE PAVES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	51,42 €	m <sup>2</sup>

### **POSE OU REPOSE DE PAVES**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	201,24 €	ml
9.01020	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	482,55 €	m <sup>2</sup>
9.06000	Fourniture et mise en œuvre de joints pour dalles ou pavés	124,35 €	ml
9.04000	Repiquage des pavés	271,17 €	m <sup>2</sup>

9.02000	Pose de pavés autobloquants	586,80 €	m <sup>2</sup>
---------	-----------------------------	----------	----------------

#### **DALLES**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	551,49 €	m <sup>2</sup>

### ***F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE***

#### **REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE TERRASSEMENTS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m <sup>3</sup>	322,77 €	m <sup>3</sup>
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m <sup>3</sup> et inférieure ou égal à 50 m <sup>3</sup>	162,99 €	m <sup>3</sup>
3.06000	Relevage d'asphalte	19,71 €	m <sup>2</sup>

#### **BETONNAGE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09010	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m <sup>3</sup>	981,03 €	m <sup>3</sup>
9.09020	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m <sup>3</sup> et < 15m <sup>3</sup>	913,86 €	m <sup>3</sup>
9.09030	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m <sup>3</sup>	866,82 €	m <sup>3</sup>
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	1 509,27 €	m <sup>3</sup>

#### **PAPIER**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	4,23 €	m <sup>2</sup>

#### **ASPHALTE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.18010	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m <sup>2</sup>	148,47 €	m <sup>2</sup>
8.18020	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur > 50 m <sup>2</sup>	130,02 €	m <sup>2</sup>







8.18030	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m <sup>2</sup>	263,10 €	m <sup>2</sup>
8.18040	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m <sup>2</sup>	237,24 €	m <sup>2</sup>

### **BETON DESACTIVE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12010	Béton désactivé <50m <sup>2</sup>	229,59 €	m <sup>2</sup>
9.12020	Béton désactivé >50m <sup>2</sup>	206,70 €	m <sup>2</sup>

### **BETON BALAYE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13010	Béton balayé <50m <sup>2</sup>	108,78 €	m <sup>2</sup>
9.13020	Béton balayé >50m <sup>2</sup>	163,44 €	m <sup>2</sup>

### **BETON BOUCHARDE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14010	Béton bouchardé <50m <sup>2</sup>	398,34 €	m <sup>2</sup>
9.14020	Béton bouchardé >50m <sup>2</sup>	383,40 €	m <sup>2</sup>

## **G- FINITIONS**

### **TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.26010	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <10m <sup>2</sup>	108,15 €	m <sup>2</sup>
9.26020	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >10m <sup>2</sup>	56,31 €	m <sup>2</sup>
9.27000	Plus value pour sable porphyrique rouge	14,49 €	m <sup>2</sup>

### **MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	301,29 €	U
4.04030	Mise à niveau d' une chambre type L 0 T	307,56 €	U
4.04040	Mise à niveau d' une chambre type L 1 T	436,56 €	U

4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	550,56 €	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	916,26 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	1 193,55 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	619,29 €	U

#### **EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
5.05010	Evacuation d'eaux pluviales d'une longueur < 2ml	838,26 €	U
5.05020	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	266,79 €	ml
5.06000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	887,58 €	U

#### **H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS**

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
8.20000	Pontage de fissures	16,50 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	142,35 €	U
10.08000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	265,86 €	U
10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	140,37 €	U
10.18001	Fourniture et livraison de potelet fixe	641,67 €	U
10.19001	Fourniture et livraison de potelet amovible	1 285,02 €	U
10.18002	Fourniture et livraison de pièce fusible	195,96 €	U
10.11001	Fourniture et livraison d'arceaux vélos à visser	503,10 €	U
10.10001	Fourniture et livraison d'arceaux vélos à sceller	412,38 €	U



## I- SIGNALISATION

### Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	10,89 €	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	131,07 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	141,96 €	U
Textes pour flèches	97,05 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	3,30 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	68,31 €	U/J
Lampe d'éclairage	68,31 €	U/J

### Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	304,68 €	Par opération
11.01010	Peinture largeur < 15cm	5,22 €	ml
11.01020	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	8,85 €	ml
11.01030	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	34,08 €	m <sup>2</sup>
11.01040	Peinture - Dent de requin	39,84 €	U
11.01050	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	82,20 €	U
11.01060	Peinture - Lettre de 240 mm	15,63 €	U
11.01070	Peinture - Lettre > 240 mm	33,12 €	U
11.01080	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	48,24 €	U
11.01090	Peinture sur bordure d'îlot	11,61 €	ml
11.01100	Peinture - T pour place de parking	15,96 €	U
11.01110	Peinture - Réalisation d'un zébra bus	312,72 €	U
11.01120	Peinture - Réalisation d'une place de parking	6,99 €	ml
11.02010	Enduit largeur < 15cm	11,61 €	ml
11.02020	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	30,24 €	ml
11.02030	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	86,76 €	m <sup>2</sup>
11.02040	Enduit - Dent de requin	91,53 €	U



11.02050	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	153,51 €	U
11.02060	Enduit - Lettre de 240 mm	37,35 €	U
11.02070	Enduit - Lettre > 240 mm	120,36 €	U
11.02080	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	196,14 €	U
11.02100	Enduit - T pour place de parking	27,99 €	U
11.02110	Enduit - Réalisation d'un zébra bus	692,76 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'une place de parking	14,13 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur < 15cm	26,88 €	ml
11.03020	Bande thermocollée – largeur > 15cm	57,60 €	ml
11.03030	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	182,10 €	m <sup>2</sup>
11.03040	Bande thermocollée – Dent de requin	192,75 €	U
11.03050	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	384,69 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	58,86 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	129,39 €	U
11.03080	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	248,58 €	U
11.03130	Bande thermocollée podotactile	701,52 €	m <sup>2</sup>
11.03090	Bande thermocollée - T pour place de parking	49,86 €	U
11.03100	Bande thermocollée - Réalisation d'un zébra bus	687,33 €	U

#### Enlèvement des affiches

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	14,79 €	U
Frais de dossier	316,29 €	





## Accidents

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
12.06010	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	307,05 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	341,43 €	U
12.06040	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	366,15 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	222,24 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	486,87 €	U
12.10030	Fourniture et pose d'un panneau de police	524,04 €	U
13.01020	Fourniture et plantation d'un arbre	414,99 €	U

## Renseignements en signalisation et comptages

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
	Production de plan	207,33 €	U
	Comptages	345,66 €	U

## Non restitution ou détérioration de matériel

	<b>DESIGNATION DES PRIX</b>	<b>PRIX UNITAIRES T.T.C.</b>	<b>UNITE</b>
	Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	360,15 €	U/J
	Cônes K5a hauteur 500 mm	75,90 €	U/J
	Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	343,50 €	U/J

**Annexe 7 : Équipements métropolitains pour l'accueil des Gens du voyage. Tarifs au 6 février 2023**

**ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**  
**Tarification 2023 pour l'ensemble des équipements métropolitains**

**I. Aires d'accueil**

- ◆ **Montant de la caution** : 62 € par famille
- ◆ **Redevance de stationnement** : 2 €/nuitée  
La tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaires des minima sociaux repose sur un forfait de 7 € par semaine
- ◆ **Avance sur redevance de stationnement et consommation des fluides** : 55 € par famille à verser à l'entrée sur l'aire
- ◆ **Facturation des charges liées aux fluides** sur la base des consommations.

**II. Aires de Grand passage**

Tarification applicable aux groupes de gens du voyage :

Les dispositions suivantes s'appliquent selon le nombre de caravanes du groupe accueilli :

- ◆ **Montant de la caution** :
  1. jusqu'à 20 caravanes : 200 €
  2. de 21 à 60 caravanes : 500 €
  3. de 61 à 80 caravanes : 800 €
  4. de 81 à 110 caravanes : 1000 €
  5. de 111 à 150 caravanes : 1500 €
  6. de 151 à 200 caravanes : 2000 €
- ◆ **Montant de la redevance de stationnement hebdomadaire forfaitaire** incluant le ramassage des ordures ménagères :
  1. jusqu'à 20 caravanes : 100 €
  2. de 21 à 60 caravanes : 180 €
  3. de 61 à 80 caravanes : 200 €
  4. de 81 à 110 caravanes : 225 €
  5. de 111 à 150 caravanes : 290 €
  6. de 151 à 200 caravanes : 350 €
- ◆ **Facturation des charges liées aux fluides** sur la base des consommations.

Tarification applicable aux professionnels de la fête foraine :

La redevance forfaitaire, établie pour la durée du séjour, comprend les droits de stationnement incluant le ramassage des ordures ménagères ainsi que l'électricité et l'eau consommés.

Le montant de la redevance est calculé par caravane, en fonction de sa longueur, selon les dispositions suivantes :

LONGUEUR DE LA CARAVANE	TARIF APPLICABLE PAR CARAVANE
< 4,5 mètre-linéaire (ml)	126,00 €
De 4,5 à 7 ml	185,50 €

De 7,01 à 10 ml	249,10 €
> à 10 ml ou à rallonges	336,00 €

**Annexe 8 : Locaux métropolitains mis à dispositions des tiers. Règlement intérieur à compter du 6 février 2023.**



**Site Heudelet**  
**40 avenue du Drapeau**  
**21000 DIJON**

Règlement intérieur des salles

**Article 1 – Dispositions générales :**

Le site Heudelet est habilité à accueillir, selon les espaces, des manifestations à caractère associatif, culturel, ainsi que des réunions ou conférences.

Les salles sont prioritairement mises à la disposition des services métropolitains.

Elles peuvent être réservées par les associations, les particuliers, les entreprises, les administrations de la Métropole etc...

Toute association bénéficiant de la mise à disposition de locaux s'engage à avoir conclu un Contrat d'Engagement Républicain (CER), institué par un décret en date du 31 décembre 2021, applicable à toute demande de subvention, en numéraire ou en nature, formulée par une association ou une fondation auprès de l'état ou d'une collectivité publique.

**Article 2 – Description des lieux :**

La capacité des salles est strictement limitée à la jauge suivante :

- Salle du Conseil Alain Millot : capacité maximum 220 personnes
- Verrière Maurice Lombard : capacité maximum 200 personnes
- Salle S6 (ou salle de restauration) : capacité maximum 40 personnes
- Salle S9 : capacité maximum 54 personnes
- Salle S10 : capacité maximum 54 personnes
- Salle 121 : capacité maximum 40 personnes

La capacité des salles sera déterminée en fonction de la configuration souhaitée pour les lieux (assis, debout, implantation du mobilier ...).

- Un équipement mobilier et technique est disponible sur site (se reporter à la fiche technique de chaque salle)

**Article 3 – Conditions financières :**

Les salles peuvent être mises à disposition selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Métropolitain dans sa délibération du 30 juin 2022, révisés par la délibération du 2 février 2023.

Les salles étant répertoriées de type patrimonial ou de réunion avec un niveau d'équipement considéré comme standard ou supérieur, et dont la classification est standard ou prestigieuse, le montant de réservation s'élève pour une journée à :



- Salle du Conseil Alain Millot : 3523€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification prestige)
- Verrière Maurice Lombard : 1256€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S6 (ou salle de restauration) : 327€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S9 : 376€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle S10 : 356€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle 121 : 57€ HT (salle de réunion/équipement supérieur)

Le montant de la réservation n'inclut pas les prestations liées à des services complémentaires tels que des décorations florales ou des collations avec ou sans service.

Les modalités de leur mise à disposition s'appliqueront comme suit :

Types de tiers :

- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les associations métropolitaines et pour les groupements à but non lucratif ou caritatif
- facturation pour les associations non métropolitaines avec une minoration de 50%
- facturation pour les particuliers, les entreprises et autres utilisateurs avec une majoration de 50% pour les tiers non métropolitains
- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les réunions institutionnelles des administrations

Critères de pondération :

- la mise à disposition des salles pour une demi-journée est possible, le montant facturé ou valorisé sera donc réduit de moitié.
- pour une mise à disposition s'étalant sur plusieurs jours consécutifs, un tarif diminué de 50 % s'appliquera dès le 2ème jour (uniquement sur les salles patrimoniales).
- un tarif dédié aux activités culturelles, égal à 15% du montant valorisé, s'applique sur les salles patrimoniales.

Pour toutes facturations, le montant de la location de la salle devra être versé avant la prise de possession de celle-ci, par chèque ou virement établi uniquement à l'ordre de la régie des affaires générales.

- Dans l'éventualité où la mise à disposition serait accordée à titre gratuit, l'entrée à votre événement ne pourrait pas se faire à titre onéreux, sauf dérogation accordée par le Président.

- Salle du Conseil Alain Millot : 3523€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification prestige)
- Verrière Maurice Lombard : 1256€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S6 (ou salle de restauration) : 327€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S9 : 376€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle S10 : 356€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle 121 : 57€ HT (salle de réunion/équipement supérieur)

Le montant de la réservation n'inclut pas les prestations liées à des services complémentaires tels que des décorations florales ou des collations avec ou sans service.

Les modalités de leur mise à disposition s'appliqueront comme suit :

Types de tiers :

- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les associations métropolitaines et pour les groupements à but non lucratif ou caritatif
- facturation pour les associations non métropolitaines avec une minoration de 50%
- facturation pour les particuliers, les entreprises et autres utilisateurs avec une majoration de 50% pour les tiers non métropolitains
- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les réunions institutionnelles des administrations

Critères de pondération :

- la mise à disposition des salles pour une demi-journée est possible, le montant facturé ou valorisé sera donc réduit de moitié.
- pour une mise à disposition s'étalant sur plusieurs jours consécutifs, un tarif diminué de 50 % s'appliquera dès le 2ème jour (uniquement sur les salles patrimoniales).
- un tarif dédié aux activités culturelles, égal à 15% du montant valorisé, s'applique sur les salles patrimoniales.

Pour toutes facturations, le montant de la location de la salle devra être versé avant la prise de possession de celle-ci, par chèque ou virement établi uniquement à l'ordre de la régie des affaires générales.

- Dans l'éventualité où la mise à disposition serait accordée à titre gratuit, l'entrée à votre événement ne pourrait pas se faire à titre onéreux, sauf dérogation accordée par le Président.





#### **Article 4 – Conditions de réservations :**

Une demande écrite doit être adressée au Président de Dijon Métropole au moins deux mois à l'avance, précisant la date, l'objet, le nombre de participants, la configuration des lieux et les horaires souhaités de la mise à disposition.

L'accord sera subordonné à la disponibilité des locaux, à la conformité de la demande par rapport au règlement intérieur de la salle.

Dijon Métropole demeure en droit de réserver la salle pour ses propres besoins et d'annuler l'autorisation de mise à disposition à tout moment, en cas de besoins imprévus ou exceptionnels, ou de circonstances graves.

Les utilisateurs s'engagent par écrit à respecter le règlement de la salle en renvoyant le coupon figurant en fin du présent document signé et accompagné de la mention « lu et approuvé » avant la prise de possession de la salle.

L'organisateur exposera au représentant de la Métropole (gestionnaire des salles) les modalités d'organisation de la manifestation, pour étude de faisabilité et s'assurer de leur conformité avec les textes relatifs à la sécurité des personnes et des biens, et la tranquillité du voisinage.

L'organisateur est tenu d'adresser à Dijon Métropole une photocopie de son titre d'identité ou un numéro SIRET ainsi qu'une attestation d'assurance.

Une visite contradictoire pourra avoir lieu avant et après chaque mise à disposition en présence du représentant de la Métropole et de l'organisateur ou de son délégué.

#### **Article 5 – Assurances :**

Les organisateurs contracteront une assurance garantissant :

- leurs responsabilités pour les dommages matériels et corporels causés de leur fait ou du fait des choses qu'ils ont sous leur garde ou des personnes dont ils doivent répondre,
- leurs risques locatifs liés à la mise à disposition des bâtiments objet de la présente convention. Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre Dijon Métropole, les organisateurs et leurs assureurs.

Les organisateurs devront produire à Dijon Métropole, une attestation justifiant la souscription de cette assurance.

#### **Article 6 – Obligations des organisateurs - Responsabilités:**

L'utilisateur doit respecter et faire respecter les règles de sécurité liées à l'accueil du public.

L'utilisateur qui s'assure les services d'un prestataire dans le cadre de sa manifestation s'engage à lui communiquer les consignes de sécurité et faire respecter le présent règlement.

L'utilisateur s'engage à respecter la jauge d'accueil qui sera définie





Les organisateurs répondront des éventuelles dégradations ou disparitions constatées. En cas de dommages, dégradations ou disparitions de matériels, la valeur des réparations ou du dommage sera facturée à l'organisateur, selon les tarifs en vigueur.

Aucune responsabilité de Dijon Métropole ne pourra être recherchée en raison des dommages, accidents, ou vols qui pourraient survenir du fait des activités organisées dans la salle mise à disposition, ces activités et la surveillance de la salle, étant placées sous la seule responsabilité des organisateurs et participants.

<p><b>En cas d'incident, l'organisateur prendra contact avec le PC On Dijon au 0 800 21 3000 (n° d'appel gratuit)</b></p>
---

#### **Article 7– Utilisation des salles :**

Il ne pourra être fait aucune installation ou décoration susceptible de dégrader les locaux. La pose d'affiches ou de décorations doivent être réalisées sans aucune détérioration, en évitant absolument l'adhésif.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Aucune licence de boissons n'étant attachée à l'établissement, l'organisateur qui envisagerait d'en servir devrait accomplir les démarches nécessaires en sollicitant le service des affaires générales pour obtenir l'imprimé relatif à la délivrance d'une licence temporaire lors d'une manifestation à caractère public. Une autorisation et des instructions vous seront données à l'issue de son instruction.

De la même manière, en cas de vente au déballage, en respect de la réglementation issue de la loi de modernisation de l'économie, il vous revient de demander aux affaires générales un imprimé de déclaration de vente au déballage. Une fois renseigné, celui-ci sera instruit et un récépissé vous sera délivré.

Après chaque utilisation, le mobilier doit être rendu propre, les lieux restitués dans un état de propreté satisfaisant, à défaut un nettoyage ultérieur sera effectué par les agents d'entretien aux frais de l'organisateur. L'enlèvement des déchets reste à la charge des utilisateurs (et du traiteur le cas échéant).

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.

#### **Article 8: Impératifs de sécurité et de tranquillité publique :**

Les utilisateurs veilleront à ne pas troubler l'ordre public ni la tranquillité du voisinage, des autres occupants et des services métropolitains, en particulier par des bruits intempestifs; le tapage et le tir de pétards ou autres artifices sont en particulier prohibés.

Ils sont par ailleurs tenus de respecter les impératifs suivants :

- ne pas obstruer les issues de secours ni les moyens de secours,
- ne pas occulter l'éclairage de secours
- ne pas effectuer d'affichage sur les portes et les murs,
- il est interdit d'apporter des bouteilles de gaz, des liquides et produits inflammables dans l'établissement.
- l'utilisation d'appareils de cuisson est interdite (wok, plancha, barbecue ...) Il est éventuellement autorisé la possibilité de réchauffer, seuls les appareils électriques mentionnés lors de la demande de salle et validés sont autorisés.

Les organisateurs devront s'assurer du concours des forces de l'ordre ainsi que de celui des services de sécurité, si l'usage qui est fait des salles et de leurs dépendances le rend nécessaire.

**Article 9 – Interdiction d'utilisation de la salle :**

Toute association, particulier, entreprise ou organisme qui ne respecterait pas ces dispositions sera exclu pour l'avenir du bénéfice du prêt ou de la location de la salle, sans préjudice des poursuites qui pourraient le cas échéant être intentées à son encontre.

**Article 10 – Stationnement :**

Le stationnement n'est pas autorisé sur le parking du siège de la Métropole, les places étant réservées au personnel. Cependant, des autorisations de stationnement pourront être délivrées strictement limitées à l'accès pour les personnes à mobilité réduite et à la livraison (ou chargement) de matériel. Une demande d'accès devra être formulée, soumise à autorisation préalable.

Il est possible de se garer dans les rues adjacentes ou dans le parking Heudelet (payant) accessible depuis l'avenue du Drapeau. Dijon Métropole est également facilement accessible par le tramway, ligne T2 arrêt « Drapeau ».

**Article 11** - Le présent règlement sera porté à la connaissance des organisateurs au moment de la réservation.

✂ -----

**Coupon à retourner signé au services des Affaires Générales avant la date de prise de possession de la salle (Cf Article 4 du présent document)**

Nom de l'organisateur.....

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Fait à .....Le : .....

*Signature de l'organisateur, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*